

# Compte-rendu du Conseil Municipal

Le trente-et-un mars deux mille vingt à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

**Étaient présents :** M. Pascal DELTEIL, Mme Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Stéphanie REY et Mme Béatrice FEYTOUT.

**Absents excusés :** M. Vincent DELAGE

M. Christophe BAËZA et Mme Cécile BARA qui donnent procuration à Jean-Claude ROSET, M. Michel BERNARD et Mme Christine LALIZOU qui donnent procuration à M. Pascal DELTEIL, Mme Coraline ROTH et M. Frédéric GAUTHIER qui donnent procuration à Mme Christine TOURENNE, M. Jean-Christophe BOUSQUET et M. Régis LAFONT qui donnent procuration à Mme Béatrice FEYTOUT, et Mme Hélène BEDUBOURG qui donne procuration à Mme Stéphanie REY

Mme Christine TOURENNE est élue secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

## ➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 mars 2020 :

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2020 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

## ➤ Délégation au Maire pour la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum :

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions.

Afin de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire qui est chargé :

- **de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer ce montant à **100 000 € maximum**

En l'absence du Maire, cette délégation sera exercée par les adjoints.

Monsieur le Maire précise que le compte rendu des opérations ainsi traitées sera présenté en séance du Conseil Municipal.

## ➤ Compte rendu délégation au Maire concernant une ligne de trésorerie (délibération DE – 018-2020 mars) :

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la délégation qui vient de lui être confiée, il va signer un contrat pour une ligne de trésorerie auprès de l'établissement bancaire « la Banque Postale » pour un montant de 50 000 €.

**La séance est levée à 14 heures 15**

